

La Genétouze



La Gazette n° 10
Automne Hiver 2020 / 2021

La Genétouze

Sommaire

- Page 1 Le mot du Maire
- Page 2 Résultats des élections municipales
- Page 3 Présentation du Conseil Municipal
- Page 4 Délégués aux différents syndicats
- Page 5 Que s'est-il passé ...
- Page 6 Travaux réalisés
- Page 8 Travaux routiers
- Page 10 Avis importants
- Page 12 Vol de la grille de l'étang communal
- Page 13 Acte de vandalisme
- Page 14 Comptes rendus des Conseils Municipaux 2020
- Page 25 Informations diverses
- Rappel horaires d'ouverture mairie en dernière de couverture

Soleil levant à partir du Grand Bois ↗



Le mot du Maire

Genétouziennes, Genétouziens,

L'année 2020 arrive à son terme et restera dans notre mémoire collective.

Nos campagnes ne sont pas épargnées par les mesures sanitaires draconiennes que nous avons subies et que nous vivons chaque jour.

L'économie est bousculée et beaucoup de secteurs doivent s'adapter.

C'est, pour beaucoup, l'occasion d'une remise en question.

Nos anciens sont très affectés. Au-delà du risque de contracter la maladie, les relations sociales sont coupées.

C'est un drame psychologique qui s'annonce.

Nos jeunes, aussi, sont contraints de limiter leurs relations.

Faire face et résister, en attendant des jours meilleurs et trouver des solutions pour continuer de vivre.

Cette année 2020 a aussi été marquée par le renouvellement du conseil municipal.

Je tiens à remercier les électeurs qui se sont déplacés le 15 mars dernier.

Nous souhaitions faire notre traditionnel « Pinier des Elus » mais tout cela n'est pas possible.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous remercier de la confiance que vous nous avez apportée pour administrer la commune pour les six ans à venir.

Vous trouverez dans les pages suivantes une présentation des membres du conseil.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture à toutes et à tous et gardez le moral !

La Genétouze

Résultats des élections municipales :

Elections municipales du 15 mars 2020 :	
Inscrits prévus	213
Inscrits	213
Votants	118
Blancs	0
Nuls	1
Exprimés	117

Candidats :	Voix
M. ARSICAUD Pascal	105
M. AVRIL Alexandre	109
M. BERGER Bernard	109
Mme GAUTRIAUD Magali	98
M. GROSLAUD Didier	104
M. HILLAIRET Sylvain	105
Mme JAUDEAU Véronique	115
M. MARTY Michel	108
Mme RAFFIER Joëlle	103
M. ROUSSEAUX Jean-Michel	105
Mme SAINTONGEY Alexandra	113

La Genétouze

Présentation du Conseil Municipal



Pascal Arsicaud
1^{er} Adjoint



Michel Marty
Maire



Véronique Jaudeau
2^{ème} Adjoint

Les Conseillers Municipaux :



Alexandre Avril



Bernard Berger



Magali Gautriaud



Didier Groslaud



Sylvain Hillairet



Joëlle Raffier



Jean-Michel ROUSSEUX
Démissionnaire le 23/06/2020



Alexandra Saintongey

La Genétouze

Délégués aux différents syndicats :

Syndicats :	Titulaires :	Suppléants :
CDCHS - Communauté Des Communes de Haute-Saintonge	Michel MARTY	Pascal ARSICAUD
SDV17 - Syndicat Départemental de la Voirie	Sylvain HILLAIRET	
SOLURIS - ex Syndicat Informatique	Véronique JAUDEAU	Alexandra SAINTONGEY Magali GAUTRIAUD
SICN - Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement des cantons de Montguyon et Montlieu La Garde	Sylvain HILLAIRET Pascal ARSICAUD	Alexandre AVRIL Didier GROSLAUD
SICOM - Syndicat des Communes du canton de Montguyon	Michel MARTY Pascal ARSICAUD	
SABV - Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne aval	Didier GROSLAUD	Bernard BERGER
SYMBAL - SYndicat Mixte du BASSIN versant du Lary	Didier GROSLAUD	Bernard BERGER
SDEER - Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement Rural	Michel MARTY, grand électeur	
SIEMLFA - Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques	Sylvie CHADFEAU	Alexandre AVRIL

La Genétouze

Que s'est-il passé ...

Vendredi 17 juillet 2020 :

En voiture cinoche !

Cet évènement gratuit (ne nécessitant que l'inscription préalable sur le site du Département qui l'organisait) a porté le cinéma jusqu'à La Genétouze !



Devant l'écran géant installé sur le parking de la CDCHS, avec vue en fond sur le Pôle Mécanique, ce sont environ 200 spectateurs, répartis dans 70 véhicules dont les autoradios relayaient le son, qui ont assisté à la projection du film « La Grande Boucle », sur l'univers de la mythique course cycliste du Tour de France.

La Genétouze

Travaux réalisés

Eglise du bourg :

travaux provisoires de réfection de la toiture.



Travaux réalisés

Cimetière du bourg :

création d'un espace cinéraire comprenant 11 emplacements (dont 6 de 1 m x 1 m et 5 autres de 1 m x 1,20 m) pour recueillir des cavurnes.

Rappel des tarifs dans le compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2020 (cf page 14 de la présente gazette).



La Genétouze

Travaux Routiers



Le Pateau



Les Ecures



La Genétouze

Travaux Routiers



Mille Vents



Entre Le Poirier et
l'étang communal



Soubreville



La Genétouze

AVIS IMPORTANTS

Divagations animales

(chiens, chats, moutons, chevaux, ...)

Suite à plusieurs remontées en mairie concernant des animaux errant sur la voie publique, nous demandons à chaque propriétaire de veiller à ce que son animal reste dans les limites de sa propriété et ne puisse errer seul sur le domaine public. Toute la commune est concernée par ce phénomène.

Il est rappelé que la responsabilité du propriétaire serait engagée en cas d'incident survenant sur la voie publique.

Merci à tous les propriétaires pour leur compréhension.

La Genétouze

Elagage

Dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre prévus pour 2021, la municipalité souhaite rappeler à tous les propriétaires qu'ils sont tenus de procéder à l'élagage et à l'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public.

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité et de téléphone installés sur le domaine communal. Les arbres morts menaçant la sécurité des personnes et des biens doivent être abattus.

Pour information, l'article L 2212-2-1 de la loi n° 2019-1461 dite « Engagement et proximité » prévoit l'application d'une amende pouvant aller jusqu'à 500 € en cas de manquement à cette obligation d'élagage.

La Genétouze

Vol de la grille de l'étang communal

La grille de l'étang communal a été dérobée début juin.



Nous avons dû procéder à son remplacement afin de garantir la sécurité des personnes.



Quel est l'intérêt de voler un tel objet ? ...
Cela a été signalé à la gendarmerie.

La Genétouze

Acte de vandalisme

Peu après son installation en juillet dernier, nous avons découvert un acte de vandalisme sur le panneau « sens interdit » du Chemin de La Garde.

Rappel de l'objectif de ce panneau :

nous avons pu constater depuis plusieurs mois ou années que l'activité du pôle mécanique entraîne une augmentation de la circulation près du site.

Nous avons constaté aussi qu'un certain nombre de véhicules arrivant de Boscamnant/St-Aigulin par Le Haut-Mont s'orientait vers l'entrée arrière « SECOURS », certains GPS favorisant l'entrée du pôle par l'arrière du site.

Cet accès est exclusivement réservé aux secours et en aucun cas à l'entrée du site.

Ces véhicules se retrouvent alors « dans la nature », et les villages de La Cabane, Cressac et Le Terrier du Bouc voient des véhicules perdus s'engager dans nos chemins ruraux.

Pour limiter ces inconvénients pour l'entourage des villages situés à proximité, nous avons mis un fléchage particulier et des interdictions adaptées, à savoir :

- au Haut-Mont : un panneau « pôle mécanique »
- au chemin de La Garde : un panneau « sens interdit sauf riverains » ainsi qu'un fléchage « Circuit de Haute-Saintonge »
- à La Cabane : un panneau « voie sans issue »
- au Terrier du Bouc : un panneau « voie sans issue »
- un fléchage « Circuit de Haute-Saintonge » partant de La Garde et passant par La Cabane, Cressac et le carrefour de La Casquette.

TOUT CECI A ETE INSTALLE POUR AMELIORER NOTRE QUOTIDIEN DANS LA GESTION DU TRAFIC ROUTIER.

Cet acte de vandalisme est incompréhensible et inacceptable, chaque riverain pouvant continuer d'emprunter cette route.

Je reste à disposition pour toute question ou échange sur ce point, mais je suis révolté de cet acte lâche.

Je tiens à préciser que les panneaux rajoutés ont été financés par la communauté de communes et l'exploitant du circuit, J. Beltoise. Seul le « sens interdit », qui était en stock dans nos ateliers, a été fourni par la commune.

Je rappelle qu'un panneau « voie sans issue » avait été volé sur cette route quelques jours avant la pose du panneau « sens interdit » ...



Le Maire

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2020/01
du lundi 10 février 2020 à 19h30

Date de convocation : le 27 janvier 2020

Présents : Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1^{er} Adjoint), Pascal ARSICAUD (2^{ème} Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3^{ème} Adjoint), Véronique JAUDEAU, Sylvette MAURICE.

Excusés : Alexandra SAINTONGEY, Jean-Michel ROUSSEAUX.

Absente : Alexandre AVRIL, Véronique ICHBIAH.

Pouvoirs : Jean-Michel ROUSSEAUX à Catherine WLODARCZYK, Alexandra SAINTONGEY à Bernard BERGER.

Secrétaire de séance : Pascal ARSICAUD.

Ouverture de la séance : 19h30.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : il s'agit de la création d'un espace cinéraire au sein du cimetière du Bourg en lieu et place du columbarium. Les membre du Conseil Municipal approuvent.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 décembre 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 02 décembre 2019 qui n'attire pas de remarque particulière. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

POUR : 8

CONTRE : 0

Création d'un espace cinéraire - cimetière du Bourg

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que par délibération en date du 02 décembre 2019, transmise au contrôle de légalité le 18 décembre 2019, il avait été décidé de réserver 11 emplacements de 1 m x 1 m destinés à recevoir des cavurnes et que les concessions accordées sur ces emplacements, nus de toute construction, seraient perpétuelles - Prix du m² : 10 €.

Après concertations avec des entreprises de pompes funèbres et dans un souci d'harmonisation, d'homogénéité et d'accessibilité, un aménagement différent est prévu :

- 6 emplacements de 1 m x 1 m seront pourvus d'un cavurne enterré de dimensions intérieures 35 x 35 50 (L x l x H) fourni avec couvercle, le tout sur une dalle de béton. Les concessions délivrées seront perpétuelles - Tarif de la concession perpétuelle - 200 € ;
- 5 emplacements de 1 m x 1,20 m seront également pourvus d'un cavurne enterré avec couvercle, de mêmes dimensions intérieures, sur dalle béton Cet emplacement, plus grand, offre plus de possibilités d'aménagement - tarif de la concession perpétuelle - 250 € ;
- 1 chemin d'accès sera réalisé et desservira l'ensemble de ces emplacements.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de l'espace cinéraire, les dimensions des concessions et les tarifs appliqués.

La présente délibération annulera la délibération du 02 décembre 2019.

POUR : 8

CONTRE : 0

La Genétouze

Approbation du Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif ; Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Chef de Poste de la Trésorerie de Montlieu-La-Garde, Mme DUCHEIN L..

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de remarque particulière.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2019.

POUR : 8 CONTRE : 0

Vote du Compte Administratif 2019 - Voir tableau ci-après

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité au cours de l'année 2019. Il est soumis pour approbation aux membres du Conseil Municipal qui examinent les données du compte Administratif.

Monsieur Bernard BERGER, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019.

POUR : 8 ABSTENTION : 1 (le Maire) CONTRE : 0

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Après avoir entendu le Compte Administratif 2019, il est proposé de répartir le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- + 137 851,62 € en recette d'investissement au compte 1068 afin de compenser le déficit d'investissement ;
- D'affecter le reliquat + 561 884,18 € en rectte de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8 CONTRE : 0

Mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Les dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret 86-552 du 14 mars 1986 permettent de déléguer au Centre de Gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les risques statutaires des agents. Le Centre de Gestion se propose de négocier cette assurance.

Si toutefois, les conditions obtenues ne convenaient pas à la commune, la commune reste libre de ne pas adhérer.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8 CONTRE : 0

Questions diverses

- Permanences de bureau pour les élections municipales.
- Bilan du mandat écoulé.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	70 781,27	70 - Produits des services	2 683,19
012 - Charges de personnel et assimilés	80 435,77	73 - Impôts et taxes	185 217,08
014 - Atténuation de produits	6 895,00	74 - Dotations, subventions	87 620,43
65 - Autres charges de gestion courante	41 141,63	75 - Autres produits	8 324,00
66 - Charges financières	66,04	76 - Produits financiers	2,06
67 - Charges exceptionnelles	0	77 - Produits exceptionnels	1 340,80
		013 - Atténuation de charges	937,00
TOTAL	199 319,71	TOTAL	286 124,56
		Excédent N-1 (002)	612 930,95
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
16 - Emprunts et dettes	2 165,28	10 - Dotations	18 247,81
Opérations d'équipement	155 616,89	13 - Subventions reçues	1 682,74
		1068 - Excédent	89 217,29
TOTAL	157 782,17	TOTAL	109 147,84
SOLDE N-1 (001)	89 217,29		

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2020/02
du lundi 25 mai 2020 à 17h00
Affiché le 29 mai 2020

Date de convocation : le 18 mai 2020

Présents : ARSICAUD Pascal, AVRIL Alexandre, BERGER Bernard, GAUTRIAUD Magali, GROSLAUD Didier, HILLAIRET Sylvain, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, RAFFIER Joëlle, SAINTONGEY Alexandra.

Excusés : Jean-Michel ROUSSEAU.

Pouvoirs : Jean-Michel ROUSSEAU à Michel MARTY.

Secrétaire de séance : Alexandre AVRIL.

Ouverture de la séance : 17h00.

Michel MARTY, maire sortant, qui a convoqué les nouveaux élus, procède à l'appel et déclare les élus installés.

Il passe la présidence à Bernard BERGER, doyen d'âge, qui vérifie le quorum (10 présents et un pouvoir), et désigne Alexandre AVRIL comme secrétaire de séance. Il déclare ouvert le scrutin pour l'élection du Maire et fait appel aux candidatures. Deux assesseurs, Alexandra SAINTONGEY et Didier GROSLAUD, sont chargés des opérations de vote et de dépouillement, toujours sous la présidence du doyen de séance qui donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-7 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Election du Maire

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; une seule candidature, Michel MARTY, maire sortant, qui obtient 10 voix et est donc élu à la majorité absolue.

POUR : 10 BLANC : 1

Les résultats sont proclamés par le Président et le maire nouvellement élu prend la présidence de la séance et propose au Conseil Municipal de voter la délibération fixant le nombre d'adjoints.

Détermination du nombre d'Adjoints

La détermination du nombre d'adjoints est régie par l'article L 2122-2 du CGCT.

Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints sans que son nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (fixé à 11 pour une population de 100 à 499 habitants), soit 3 adjoints maximum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la création de 2 postes d'Adjoints.

POUR : 11 CONTRE : 0

La Genétouze

Election des Adjointes

Election du 1^{er} Adjoint : après avoir déterminé le nombre d'Adjointes, Monsieur le Maire demande qui se porte candidat au poste de Premier Adjoint. M. Pascal ARSICAUD se porte candidat et est élu au scrutin secret et à la majorité absolue avec 10 voix - 1 blanc.

Election du 2^{ème} Adjoint : Monsieur le Maire fait de nouveau appel à candidature. Mme Véronique JAUDEAU se porte candidate et est élue à bulletin secret et à la majorité absolue avec 11 voix.

M. Pascal ARSICAUD et Mme Véronique JAUDEAU sont élus respectivement 1^{er} et 2^{ème} Adjoint au Maire et ont déclaré accepter exercer leurs fonctions.

Lecture de la Charte de l'Elu Local

Le Maire et les Adjointes ayant été élus, Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et la remet à chacun des membres du Conseil Municipal.

Fication du montant des indemnités au Maire et aux Adjointes (commune de - de 500 habitants)

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2020,

Pour les indemnités au Maire : le taux maximal, en pourcentage de l'indice brut 1027, est de 25,5 % : soit 991,80 brut mensuel.

Pour les indemnités aux Adjointes : le taux maximal, en pourcentage de l'indice brut 1027, est de 9,9 % : soit 385,05 € brut mensuel.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le taux maximal pour les indemnités de Maire et d'Adjointes.

Questions diverses

- Plusieurs dossiers sont en cours, à savoir :
 - les travaux d'urgence toiture église et sa réhabilitation,
 - l'adressage - dénomination des routes et rues,
 - travaux cimetièrre : aménagement de l'espace cavurne,
 - reprise du PLU...
- Préparation du budget 2020.
- Le Tour Poitou-Charentes devrait passer sur la commune le jeudi 27 août 2020.
- Reprise partielle de l'activité du Pôle Mécanique et repreneur possible pour le restaurant.
- Organisation du Pinier.
- Prochaine réunion prévue le lundi 29 juin à 17h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h35.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2020/03
du lundi 29 juin 2020 à 17h30
Affiché le 17 juillet 2020

Date de convocation : le 22 juin 2020

Présents : ARSICAUD Pascal, BERGER Bernard, GAUTRIAUD Magali, GROSLAUD Didier, HILLAIRET Sylvain, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, RAFFIER Joëlle, SAINTONGEY Alexandra.

Excusé : AVRIL Alexandre.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : Alexandra SAINTONGEY.

Ouverture de la séance : 17h30.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à son conseil de rajouter un sujet à l'ordre du jour concernant la délibération cadeaux demandée par la Trésorerie de Montlieu-la-Garde. Le conseil municipal approuve. Le sujet sera débattu avant les questions diverses.

Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire explique les grandes lignes du budget tant en investissement (travaux voirie, réhabilitation de l'église...) qu'en fonctionnement (dépenses de personnel, dépenses à caractère général...).

Présentation simplifiée du BP 2020 annexée au présent compte-rendu.

La présentation du budget n'attire pas de remarque particulière et est voté à l'unanimité.

Vote des taux de contributions directes

Le vote des taux concernant la taxe d'habitation n'est plus du ressort de la commune mais doit faire l'objet d'une compensation de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'année 2019 :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 5,23 %

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 37,17 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 16,67 %

Monsieur le Maire propose à son Conseil de ne pas faire évoluer les taux et de les maintenir comme en 2019.

Le Conseil Municipal approuve : les taux d'imposition restent donc inchangés. Les taux d'imposition au titre des contributions directes pour 2020 sont :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 5,23 %

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 37,17 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 16,67 %

Vote des subventions attribuées aux associations

L'enveloppe globale des subventions s'élève à 3870 €. Chaque association s'est vu attribuer une subvention qui a fait l'objet d'un vote individuel.

La Genétouze

Désignations des délégués aux différents syndicats

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de procéder à la désignation des différents délégués aux syndicats auxquels la commune adhère.

CDCHS : M. MARTY (titulaire) et P. ARSICAUD (suppléant) ;

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE : S. HILLAIRET ;

SOLURIS : V. JAUDEAU (titulaire) ; A. SAINTONGEY et M. GAUTRIAUD (2 suppléants) ;

SICN (Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement) des cantons de MONTGUYON et MONTLIEU-LA-GARDE : S. HILLAIRET et P. ARSICAUD (2 titulaires) ; A. AVRIL et D. GROSLAUD (2 suppléants) ;

SICOM : M. MARTY et P. ARSICAUD (2 délégués titulaires) ;

SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval) : D. GROSLAUD (titulaire) et B. BERGER (suppléant) ;

SYMBAL (Syndicat Mixte du BASssin Versant du Lary) : D. GROSLAUD (titulaire) et B. BERGER (suppléant) ;

SDEER : M. MARTY (1 grand électeur) ;

SIEMLF : S. CHADFEAU (titulaire) et A. AVRIL (suppléant).

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à M. le Maire un certain nombre de délégations et notamment les marchés, la délivrance de concessions, l'acceptation de dons, le renouvellement d'adhésions aux associations...

Indemnité de confection du budget au receveur municipal

Monsieur el Maire rappelle à son Conseil les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et des Etablissements Publics Locaux. L'indemnité est de 30,49 € allouée chaque année, pour toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Autorisation permanente de poursuites donnée au comptable

Cette autorisation valable pour toute la durée du mandat permet au comptable, de recourir, envers les redevables défaillants, aux saisies administratives pour toute créance d'un montant supérieur ou égal à 30 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Demande de subvention toiture de l'église

Pour faire suite à la visite de la DRAC, des travaux d'urgence d'un montant de 7620 € H.T. ont été programmés et réalisés.

Cette opération peut faire l'objet de l'attribution d'une subvention de 2667 €. Monsieur le Maire est autorisé à faire la demande de subvention auprès de la DRAC.

La Genétouze

Demande de subvention au Département pour le programme voirie 2020

Dans un souci d'amélioration de la voirie communale, de gros travaux route sont en cours de réalisation. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une attribution de subvention. Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande subvention auprès du Département.

Désignation du coordonnateur du recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu en 2021. Il est nécessaire de désigner un coordonnateur qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. C'est Mme JAUDEAU Véronique, 2^{ème} Adjointe, qui assurera cette fonction.

Renouvellement CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Le changement de conseil municipal entraîne le renouvellement des membres de la CCID ; la DDFIP demande une liste de 24 contribuables de la commune et en retiendra la moitié pour siéger en tant que titulaire (ou suppléant).

Création d'une commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres a pour objet de choisir les titulaires des marchés publics. Elle est composée d'un Président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Cette commission est indispensable pour la passation des marchés publics.

Délibération cadeaux

Cette délibération de principe a pour objet de fixer le montant des dépenses pour l'attribution de cadeaux (obsèques, personnalités, personnel, vœux...).

Questions diverses

- Renouvellement du contrat de Mme MARQUET pour 6 mois,
- Organisation d'un Ciné Drive le 17 juillet 2020 au Pôle Mécanique : pensez à réserver auprès du Département 17 au 05,46,31,72,00 ou sur charente-maritime.fr,
- Prochaine réunion prévue le vendredi 10 juillet à 8h00 pour désignation des délégués dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2020.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h35.

BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	84 750,00	70 - Produits des services	2 300,00
012 - Charges de personnel et assimilés	94 300,00	73 - Impôts et taxes	165 242,00
014 - Atténuation de produits	7 000,00	74 - Dotations, subventions	90 872,00
65 - Autres charges de gestion courante	50 520,00	75 - Autre produits de gestion	6 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00		
022 - Dépenses imprévues	2 500,00		
SOUS-TOTAL	240 570,00	SOUS-TOTAL	264 414,00
023 - Virement à la section d'invest.	585 728,18	Excédent N - 1	561 884,18
TOTAL	826 298,18	TOTAL	826 298,18
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
16 - Emprunts et dettes	1 000,00	10 - Dotations (FCTVA)	10 000,00
27 - Autres immo. financières	200,00	27 - Autres immo. Financières	200,00
Total Opérations d'Equipement	574 728,18	SOUS-TOTAL	10 200,00
020 - Dépenses imprévues	20 000,00		
TOTAL	644 343,95	021 - Virem ^t de la section de fonctionnement +	585 728,18
Dépenses d'ordre (adressage)	2 268,00	041 - Recettes d'ordre (adressage)	2 268,00
001 - Déficit d'investissement	137 851,62	1068	137 851,62
TOTAL	736 047,80	TOTAL	736 047,80

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2020/04
du vendredi 10 juillet 2020 à 8h00
Affiché le 17 juillet 2020

Date de convocation : le 05 juillet 2020

Présents : ARSICAUD Pascal, BERGER Bernard, GAUTRIAUD Magali, GROSLAUD Didier, HILLAIRET Sylvain, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, RAFFIER Joëlle, SAINTONGEY Alexandra.

Excusé : AVRIL Alexandre.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : Alexandra SAINTONGEY.

Ouverture de la séance : 8h00.

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020, le conseil municipal a dû impérativement se réunir ce jour afin de procéder à l'élection du délégué titulaire (1) et de ses suppléants (3) qui sont appelés à procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

Le délégué et ses suppléants sont élus séparément, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du délégué titulaire.

Est candidat Michel MARTY.

Chaque conseiller a déposé son enveloppe dans l'urne.

M. Michel MARTY est élu délégué titulaire avec 09 voix et a déclaré accepter remplir sa fonction.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des suppléants.

Sont respectivement candidats aux fonctions de délégués suppléants : Véronique JAUDEAU, Pascal ARSICAUD, Sylvain HILLAIRET.

Chaque conseiller a déposé son enveloppe dans l'urne.

Ont été élus :

- Mme Véronique JAUDEAU, 1^{ère} déléguée suppléante avec 09 voix et a déclaré accepter remplir sa fonction ;
- M. Pascal ARSICAUD, 2^{ème} délégué suppléant avec 09 voix et a déclaré accepter remplir sa fonction ;
- M. Sylvain HILLAIRET, 3^{ème} délégué suppléant avec 09 voix et a déclaré accepter remplir sa fonction.

Questions diverses : Néant

- Prochaine réunion prévue le lundi 07 septembre 2020 à 17h15 ;
- Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8h30,

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2020/05
du lundi 07 septembre 2020 à 17h15
Affiché le 15 septembre 2020

Date de convocation : le 1^{er} septembre 2020

Présents : AVRIL Alexandre, BERGER Bernard, GAUTRIAUD Magali, HILLAIRET Sylvain, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, RAFFIER Joëlle.

Excusé : ARSICAUD Pascal, GROSLAUD Didier, SAINTONGEY Alexandra.

Pouvoir : SAINTONGEY Alexandra à JAUDEAU Véronique.

Secrétaire de séance : RAFFIER Joëlle.

Ouverture de la séance : 17h15.

Adressage

Par délibération en date du 02 décembre 2019, le conseil municipal a validé le nouveau nom des voies de la commune. Afin de figer les adresses et corriger certaines omissions, il appartient au conseil municipal d'apporter les modifications nécessaires (rajout d'une voie). De plus, concernant la numérotation, il est nécessaire de prévoir des emplacements liés à la D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie) afin de permettre l'implantation de bâches.

Le Conseil Municipal approuve. POUR = 8 CONTRE = 0

Redevance due par les opérateurs de communications électroniques

Il est proposé d'appliquer les montants plafond, à savoir :

- 55,54 € par km d'artère aérienne,
- 41,66 € par km d'artère souterraine.

Le Conseil Municipal approuve. POUR = 8 CONTRE = 0

Questions diverses

- La généralisation du port du masque impactant l'ensemble de la population, la commune distribuera prochainement un masque lavable à chacun de ses administrés ;
- Participation de la commune à la mutuelle de ses agents ;
- La commune a été victime de vandalisme : panneau sens interdit criblé de plombs à La Garde ;
- La situation de pandémie modifie les festivités intergénérationnelles de la commune : il est prévu de dissocier l'Arbre de Noël et le Repas des Aînés. Plus d'informations à venir en fonction des mesures annoncées par la Préfecture ;
- Installation des nouveaux membres de la CDCHS ;
- Journées des Véhicules du Futur reportées aux 6, 7 et 8 novembre 2020 ;
- Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Informations diverses



Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, des professionnels proposent un **accompagnement psychologique gratuit**.

Pour qui

→ À destination de l'ensemble de la population de Charente-Maritime.



06 45 31 77 44
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9^H À 12^H30 ET DE 14^H À 17^H

DÉTRESSE ISOLEMENT COLÈRE STRESS TENSIONS
SOLITUDE ÉPUISEMENT TRISTESSE CULPABILITÉ

La Genétouze

Annulation de la journée intergénérationnelle

Compte-tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons tous, et de l'incertitude qui demeure à ce jour concernant l'évolution de la pandémie, et dans un souci de protection, nous avons décidé d'annuler le traditionnel repas des Anciens, ainsi que le goûter et le spectacle de Noël.

Nous en sommes sincèrement désolés.

Dans l'attente de jours meilleurs pour nous réunir, et vous retrouver, nous vous remercions de votre compréhension.

Cependant, le Père Noël n'oublie pas les enfants de la commune et passera dans les boîtes aux lettres courant décembre.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes !

Bien à vous,





Message du Comité des Fêtes

En raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, le comité des fêtes de La Genétouze s'est vu contraint d'annuler les manifestations prévues en 2020.

Nous espérons que la fête des célibataires et que le repas cagouilles animeront à nouveau notre village en 2021.

Toute l'équipe du comité des fêtes de La Genétouze est impatiente de vous retrouver !

Prenez soin de vous !





Comme un peu
de soleil par
temps gris



Mairie

- **Lundi** : 9h15 - 12h15 - 14h00 - 17h00
- **Mardi** : 9h15 - 12h15
- **Jeudi** : 9h15 - 12h15
- **Vendredi** : 9h15 - 12h15



05.46.04.82.33 FAX : 05.46.04.90.54



adresse mail : mairie@genetouze17.fr



Site internet : www.lagenetouze17.fr